



COMMISSION REGIONALE HOCKEY SUBAQUATIQUE

Compte-rendu de la réunion du 17/01/2019

Présents :

Pascal Blanc (Président)
Gilbert Ciulla
Frantz Klein
Antoine Bailet
Johan Manier
François Corbeau
Benoît Bardzinski
Céline Zaetta

HSCL Lagny
HSCL Lagny (3 voix)
Squale Neuilly (3 voix)
Paris V Paris (2 voix)
HSC Chelles (1 voix)
APSM Ermont (1 voix)
Subgalatée Le Chesnay (3 voix)
ASD XII Paris (2 voix)

Excusés : Michel et Gérard Leleu (Asnières),

Ordre du jour

- 1. Approbation du CR de la réunion et AG du 5 décembre 2018**
- 2. Point sur le calendrier 2018-2019**
- 3. Point sur les championnats en cours**
- 4. Point sur le fonctionnement de la Commission**
- 5. Salon de la Plongée bilan**
- 6. AG FFESSM IDF**
- 7. Questions diverses**

1. Approbation du CR de la réunion et AG du 5 décembre 2018.

- Compte-rendu réunion approuvé à l'unanimité des 15 voix.
- Compte-rendu AG approuvé à l'unanimité des 15 voix.

2. Point sur le calendrier 2018-2019

Le calendrier prévisionnel mis à jour est en ligne sur le site :

<https://www.crhs-idf-ffessm.fr/index.php/competition>

- **DAF du 16/12 ou 17/02:** pas de piscine pour accueillir. Est-ce que Neuilly pourrait accueillir la DAF ? A moins que Cécile doit faire le point des poules pour préciser les piscines d'accueil en fonction des équipes dans les poules. ?
- DAM/DBM le 10/3 :
 - Clamart a sa piscine.
 - DBM une poule à Sarcelles et une poule à Bobigny.
 - Franconville a eu l'autorisation pour sa piscine. De ce fait nous avons une piscine de trop. Nous les remercions vivement mais nous n'en aurons pas besoin.
- Finale Minime/Junior le 10 février 2019 : Nous n'avons pas de piscine. Il y a urgence.

Séparation des catégories pour les journées : Pascal Blanc précise qu'il est conscient que cela complique le déplacement des jeunes. Mais nous n'avons malheureusement pas le choix cette année pour permettre de faire des championnats

3. Point sur les championnats en cours

- 16/12 DAF Neuilly sur Marne

Pas de problème durant les matchs. Il n'y avait pas les listes de joueuses par équipes ni de feuilles de match. Frantz Klein a fait un gros travail durant la nuit pour préparer les documents.

Le président rappelle que les feuilles de match doivent être faites pour tous les championnats. Si les responsables de Divisions n'ont pas pu les fournir avec les joueurs car ils n'ont pas eu les infos, alors les feuilles de match sont fournies vierges et seront remplies au stylo sur place.

4. Fonctionnement de la commission

TOUS LES POSTES SONT POURVUS !!!

Matériel :

- François Corbeau va s'occuper de transférer le matériel dans le local qu'il nous met à disposition gracieusement.
- François Corbeau demande la possibilité de mettre une page sur le site afin d'aider à la gestion du mouvement du matériel. Il sera en charge de mettre à jour la page.

Formation :

- Il faut absolument que les clubs organisent des formations Initiateurs
- AN1 : Neuilly regarde la possibilité d'en mettre une en place
- RIFAHS : Paris V organise une session le 16/01. Fontenay-Trésigny potentiellement en février.

Règlementation :

Suite à des retours d'Éric Claisse qui nous a fait remonter des incohérences avec la réglementation nationale, nous devons aborder les articles suivants :

- Article D2 Annexe D2 :

Toute équipe qui déclarera forfait pour l'ensemble du championnat régional de la saison n (ou qui ne sera présente à aucune des journées), quel que soit son classement national lors de la saison n, participera à la manche M2 de la saison n+1 sans pouvoir accéder à la manche M3, quel que soit son classement à l'issue de la manche M2. A l'issue de la saison n+1, si son classement régional le lui permet, elle pourra réintégrer la manche M1 (de la saison n+2), ou dans le contraire, accéder à la manche M2 (saison n+2) pour se qualifier pour la manche M3 (saison n+2)

- Article 5.2.1 :

Un(e) joueur(se) est considéré(e) faisant partie d'une équipe dès le 1er match joué. Son affectation est définitive pour la saison.

Antoine Baillet nous fait remarquer qu'il est nécessaire de revoir aussi l'article 5.15

- Article 5.15 :

En cas d'égalité en fin de compétition et quand un gagnant est absolument nécessaire, on effectue une prolongation de 2 X 5 minutes puis "mort subite" si les équipes sont encore à égalité après la prolongation. Le commissaire de journée a la possibilité de recourir directement à la "mort subite" si les contraintes d'organisation et de remise des récompenses l'imposent.

Ces articles seront mis à l'ordre du jour de la réunion de février afin d'élaborer des propositions qui seront votées à la réunion de la CRHS IDF de mars.

5. Bilan Salon de la plongée

Merci à Caroline Guiminot (Diderot XII), Ludovic Carranza (Chelles), Laurent Cansell (Bobigny) d'être venus pour représenter notre sport au Salon.

Pascal BLANC : « C'est une honte d'avoir aussi peu de monde pour être présent sur le salon. C'est un moment important pour simplement faire connaître notre sport au plus grand nombre. Le micro-trottoir réalisé ma MS-TV sur le salon a été édifiant puisqu'ils n'ont trouvé personne qui connaissait le Hockey Subaquatique.

Le Comité a mis à disposition des stands depuis 2 ans, ce qui n'était pas le cas auparavant. Et cela servait d'excuse pour ne pas se proposer à être présent. Il n'y a plus cette excuse. Des flyers très bien faits ont été réalisés et mis à disposition par la Fédération. Nous avons la possibilité de faire des baptêmes. Il y a eu des demandes mais il n'est pas possible de réaliser cette prestation à 1 ou 2 sur place. »

6. AG FFESSM IDF

Elle a lieu le 9 février à Plaisir (78). Pensez à donner vos pouvoirs. Ils sont téléchargeables sur le site du Comité. Ils sont équipés avec le nombre de voix et le code barre pour l'enregistrement.

7. Questions diverses

RAS

Fin de la réunion à 22h15 et Galette des rois.

Mercredi 6 février 2019

60 rue de Romainville

75019 Paris

19h

COMMISSION DES RECLAMATIONS

20h30

Ordre du jour de la prochaine réunion CRHS

- **Approbation du CR de la réunion du 17 janvier 2019**
- **Point sur le calendrier 2018-2019**
- **Point sur les championnats en cours**
- **Point sur le fonctionnement de la Commission**
- **Réglementation : Article cités au CR**
- **Questions diverses**